



*Si vous connaissez
une personne
dans cette situation,
vous pouvez lui
donner ce dépliant
ou lui en parler.*



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Ce dépliant a été réalisé
à l'initiative du groupe
Droit des femmes
du Conseil des résident-e-s
étranger-ère-s
de l'Eurométropole
de Strasbourg

*Merci à la plateforme
de soutien au groupe Épouses
Sans Papiers en Résistances
à Bruxelles*

Illustrations Amina Bouajila
Impression Eurométropole
de Strasbourg,
octobre 2017

Strasbourg.eu
eurométropole



Migrant-e et victime de violences dans votre famille

**Vous êtes venu-e
en France
rejoindre
un-e membre
de votre famille**

**Vous êtes
en couple
et vous êtes
sans papiers**

***Vous vivez
une situation
de violences
à la maison***

Les violences intrafamiliales, c'est quoi?

Les violences sont exercées par le-la conjoint·e, ou un autre membre de la famille.

Violences physiques

Frapper, simuler l'étouffement, projeter des objets...



Violences sexuelles

Faire des attouchements, obliger à des rapports sexuels...



Violences verbales

Menacer, humilier, insulter...



Violences psychologiques

Empêcher d'étudier, de travailler, de rencontrer du monde, enfermer...



Violences administratives

Confisquer les papiers, faire du chantage: « Si tu me quittes, tu perds tes papiers, tes droits sur les enfants... »



Violences financières

Laisser sans argent, sans nourriture, sans eau, ou sans hébergement...



Que dit la loi ?



Vous pouvez en parler à des personnes qui pourront vous aider et vous orienter : assistant·e de service social, médecin...



La violence au sein de la famille est punie par la loi française.

Vous pouvez porter plainte.

En France, tout le monde a le droit de porter plainte, même mineur·e, même sans papiers.



Vous avez le droit de quitter la maison même si votre carte de séjour dépend de la vie commune avec votre conjoint·e.

La loi prévoit la délivrance et le renouvellement d'un titre de séjour en cas de violences.



Vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales pour bénéficier d'une ordonnance de protection.

Que faire ?

Vous devrez prouver la réalité des violences subies pour porter plainte au commissariat, à la gendarmerie ou auprès du procureur.

Il vous faut réunir des preuves.

Ces preuves sont importantes. Elles vous serviront à obtenir un titre de séjour.

Prendre des photos des blessures

Faire établir des certificats médicaux (si possible établis par l'Institut médico-judiciaire de l'Hôpital civil)

Recueillir des témoignages de l'entourage et des attestations d'associations

Garder les SMS, les mails, les messages vocaux de menaces...

Noter les dates, les heures et les faits lorsqu'il y a des violences



Mettez en lieu sûr vos papiers d'identité, de nationalité, votre titre de séjour (ainsi que ceux des enfants), les preuves des violences subies.

Ces documents peuvent être donnés à une personne de confiance ou dans une association.

Qui contacter ?

Des associations
à Strasbourg :

Conseils, droits et orientation

- **SOS Femmes Solidarité-accueil de jour**

5 rue Sellenick
67000 Strasbourg
03 88 24 06 06
du lundi au vendredi 10 h-16 h
avec ou sans rendez-vous

- **Cidff**

24 rue du 22 Novembre
67000 Strasbourg
03 88 32 03 22
sur rendez-vous

- **Viaducq 67**

5 rue Albert Einstein
67200 Strasbourg
03 88 28 57 62
sur rendez-vous

Santé

- **Le Planning Familial**

13 rue du 22 Novembre
67000 Strasbourg
03 88 32 28 28

Droit au séjour

- **La Cimade**

2 rue Brûlée
67000 Strasbourg
03 88 14 03 43
permanence
sans rendez-vous
mardi de 9 h-12 h

Vous pouvez
aussi appeler :

3919

Violences femmes infos

Appel gratuit
Le numéro n'apparaît pas
sur les factures



*Il existe
des structures
d'hébergement
qui accueillent
des femmes qui ont
vécu des violences.*



**En cas
d'urgence :**

112

numéro européen
d'appel des
urgences

17

numéro pour
appeler **la Police**

Appels gratuits
24 heures sur 24

Noter les dates,
les heures et les faits
lorsqu'il y a
des violences

A large rectangular area with a dotted border and horizontal lines, intended for writing notes. It contains the instruction: "Noter les dates, les heures et les faits lorsqu'il y a des violences".

A large rectangular area with a dotted border and horizontal lines, intended for writing notes.